
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N°2026-061/MEMC/SG/DGCM
portant octroi d'une autorisation de recherche de
gîtes de substances de carrières n°4471 dénommée
« KORO NORD » à la société OSKANA SARL
« IFU : 00232520M ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- Vu** le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;
- Vu** le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- Vu** l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;
- Vu** l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- Vu** l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- Vu** la demande n°4471 de la société **OSKANA SARL** enregistrée le 02 janvier 2026 ;

- Vu la lettre n°026/0083/MEMC/SG/DGCM du 27 janvier 2026 portant invite à payer des droits d'octroi d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA ; —
- Vu la quittance n°0260462 du 04 février 2026 de paiement effectif des droits d'octroi ; —

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est octroyé à la société **OSKANA SARL**, ayant son siège à Ouagadougou, Burkina Faso, 06 BP 9211 Ouagadougou 06, téléphone : +226 70 33 43 46 / 70 92 40 40, l'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières n°4471 dénommée « **KORO NORD** », située dans la commune de **Bobo-Dioulasso**, province du **Houet**, région du **Guiriko** pour la recherche de gîtes de granite.

ARTICLE 2 : L'autorisation couvre une superficie de **20 ha**. Elle est définie par les sommets dont les coordonnées projetées (X, Y) en BFTM sont les suivantes :

Sommets	Coordonnées en BFTM (XY)	
	X	Y
1	306 200	1 234 100
2	306 600	1 234 100
3	306 600	1 233 600
4	306 200	1 233 600

Système de Référence ITRF 2008 /Projection BFTM

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable pour une durée d'un (01) an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Elle peut être renouvelée une fois pour la même durée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : La société **OSKANA SARL** est tenue de communiquer à la Direction Générale des Carrières un rapport annuel des travaux de recherche contenant toutes les données et informations géologiques et minières.

ARTICLE 5 : Sur l'ensemble du périmètre de l'autorisation et durant toute sa période de validité, il est interdit à la société **OSKANA SARL** de mener des activités d'exploitation.

ARTICLE 6 : Le non-respect de la législation minière en vigueur est passible des sanctions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en la matière.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

18 FEV 2026



Yacouba Zabré GOUBA

Officier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliations:

- 1- ITS
- 1- DGC
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Guiriko
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3- OSKANA SARL
- 1- Gouvernorat / Région du Guiriko
- 1- Haut-Commissariat / Province du Houet
- 1- Mairie de la commune de Bobo-Dioulasso
- 1- J.O.
- 1- Classement

